

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

N°170

En exercice : 49

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 26

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 SEPTEMBRE 2019

L'AN deux mille dix neuf, le 26 septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 19 septembre 2019, s'est réuni en Mairie à sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, TLILI Leila, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, KOUAME Akoua Marie, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, MERCADER Y PUIG Maria, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, BEAUDET Pascal, DUCATTEAU Sylvie, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, FAGARD Alice, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, RACHEDI Hakim, LENZI Ling, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, RABAH Hana, VANNIER Jean-Yves, ALVES Presilya.

Excusés :

Représentés par :

Madame Magali CHERET
Monsieur Silvère ROZENBERG
Monsieur Jean-François MONINO
Madame Laurence GRARE
Madame Danielle MARINO
Monsieur Fethi CHOUDER
Monsieur Salah CHIBAH
Monsieur Marc RUER
Monsieur Mohamed Fathi TLILI
Monsieur Patrick LE HYARIC
Monsieur Eric PLEE
Monsieur Kilani KAMALA
Monsieur Guillaume SANON

Madame Claudine PEJOUX
Madame Soizig NEDELEC
Monsieur Pascal BEAUDET
Madame Sandrine LE MOINE
Monsieur Jean-Jacques KARMAN
Monsieur Anthony DAGUET
Madame Sophie VALLY
Monsieur Antoine WOHLGROTH
Monsieur Lionel DONNET
Madame Mériem DERKAOUI
Madame Leila TLILI
Monsieur Sofienne KARROUMI
Monsieur Nourredine KADDOURI

Monsieur Omar AÏT-BOUALI
Madame Djamila AISSAOUI
Monsieur Rachid ZAÏRI
Madame Nadia LENOURY
Monsieur Arab ALI CHERIF

Monsieur Hakim RACHEDI
Monsieur Boualem BENKHELOUF
Monsieur Daniel GARNIER
Monsieur Damien BIDAL
Monsieur Abderrahim HAFIDI

Secrétaire de séance : Alice FAGARD

Direction Générale Adjointe Développement/ MAIRE/

OBJET : PNRQAD - avenant à la convention cadre entre le Département de Seine-Saint-Denis, l'Établissement Public Territorial Plaine Commune, la Ville d'Aubervilliers et Séquano Aménagement

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe), et notamment son article 59 XVII ;

Vu le décret n°2015-1659 du 11 décembre 2015 créant l'Établissement public territorial Plaine Commune ;

Vu la délibération du conseil municipal du 18 mai 2017 approuvant la fusion absorption de la SEM Deltaville par la SEM Sequano Aménagement ;

Vu les délibérations du Conseil territorial n°CC-17-525 et 17-524 approuvant la fusion absorption de la SEM Deltaville par la SEM Sequano Aménagement ;

Vu le Programme Départemental de lutte contre l'habitat insalubre ou indigne (PDLHI) dont s'est doté le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis par délibérations des 18 juin 2009 et 17 juin 2010, pour soutenir le traitement de l'habitat dégradé et le renouvellement urbain des quartiers anciens, en appui des communes et EPCI ;

Vu le protocole de partenariat signé dans ce cadre le 28 octobre 2010 avec notamment la Ville d'Aubervilliers et l'EPT Plaine Commune ;

Vu la Convention pluriannuelle de mise en œuvre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) du Centre-Ville d'Aubervilliers signé le 17 décembre 2010 ;

Vu les avenants à la convention pluriannuelle de mise en œuvre du PNRQAD du Centre-Ville d'Aubervilliers signés le 25 novembre 2013 et le 25 juillet 2017 ;

Vu la convention entre le Département de la Seine-Saint-Denis, l'EPT Plaine Commune, la Ville d'Aubervilliers et la SEM Deltaville signé le 30 juillet 2014 ;

Vu le projet d'avenant à la convention cadre entre le Département de Seine-Saint-Denis, l'EPT Plaine Commune, la Ville d'Aubervilliers et la SEM Deltaville ;

Vu le projet d'avenant au traité de concession de la ZAC Centre Moutier entre l'EPT Plaine Commune et la SEM Séquano Aménagement prorogeant sa durée jusqu'au 29 juin 2022 ;

Considérant que l'établissement public territorial Plaine Commune s'est substitué de plein droit le 1er janvier 2016 aux droits et obligations de la communauté d'agglomération Plaine commune en sa qualité de concédant de la ZAC Centre Moutier et de signataire de la convention cadre ;

Considérant que la SEM Séquano Aménagement s'est substituée de plein droit à la SEM Deltaville en sa qualité de concessionnaire de la ZAC Centre Moutier et signataire de la convention cadre ;

Considérant l'avancement des procédures de maîtrises foncières réalisées par l'aménageur dans le cadre de la ZAC Centre Moutier ;

Considérant la nécessité de proroger par avenant la convention cadre signée le 30 juillet 2014 et ayant expiré le 30 juillet 2019 afin de garantir le versement de l'intégralité de la subvention départementale définie dans la convention.

Adoption à l'unanimité par 44 pour

DELIBERE :

APPROUVE le projet d'avenant à la convention cadre entre le Département de Seine-Saint-Denis, l'Établissement Public Territorial Plaine Commune, la Ville d'Aubervilliers et Séquano Aménagement.

AUTORISE la Maire ou son représentant à signer l'avenant précité ou toute autre pièce qui serait un préalable ou une conséquence.

Reçu en préfecture le : 04/10/19

Publié le : 02/10/19

Certifié exécutoire : 07/10/19

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

